

Burundi : le projet de loi sur la presse est "anticonstitutionnel"

@rib News, 22/08/2012 â€“ Source XinhuaLe spÃ©cialiste de droit burundais Pascal Rwankara a qualifiÃ© d'«Â anticonstitutionnelÂ Â» un projet de loi sur la presse qui prÃ©voit des peines privatives de libertÃ© d'expression et d'amendes, plus lourdes que celles prÃ©vues par le Code PÃ©nal en vigueur au Burundi en ce qui concerne les mÃªmes dÃ©lits.Â«Â Sur le plan constitutionnel, c'est un recul grave dans la mesure oÃ¹ les articles 31 et 32 de la Constitution posent en rÃ¨gle gÃ©nÃ©rale le droit fondamentalement protÃ©gÃ© la libertÃ© d'expression (...) Le projet est pratiquement anticonstitutionnelÂ Â», a indiquÃ© le Pr Rwankara lors d'un atelier de restitution de deux Ã©tudes sur ce projet de loi tenu mardi.

Â«Â Il a Ã©tÃ© conÃ§u comme s'il s'agissait finalement non seulement de restreindre, mais encore prÃ©voir des sanctions graves Ã l'endroit des professionnels des medias. Ce n'est pas du tout de bonne augure lorsqu'on veut mettre en avant la restriction de ce qu'on appelle les libertÃ©s publiques qui sont garanties par la ConstitutionÂ Â», a-t-il ajoutÃ©.Â Â Il a invitÃ© les autoritÃ©s Ã faire un nouveau toilettage de ce projet de loi car, estime-t-il, Â«Â il n'y a pas de pÃ©ril en la demeureÂ Â» surtout que, selon toujours ses dires, Â«Â une loi est normalement destinÃ©e Ã amÃ©liorer une situationÂ Â».Le projet de loi, dÃ©jÃ adoptÃ© par le Conseil des ministres, se trouve sur la table du Parlement.